

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2022

PRÉSENTS : Estelle COUDERT, Marie-Laure GREVAT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Catherine CULLAZ, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Laurent MUDRY, François MITHIEUX, Kévin DELALE, Sophie COTTET et Yves DELALE

ABSENTS EXCUSES : Rébecca VERMANT (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN) et Françoise JOCHUM (procuration à Catherine CULLAZ).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Laure GREVAT

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre dernier. Sophie COTTET tient à faire remarquer qu'une discussion n'a pas été retranscrite au PV. Le Maire lui répond que la séance du Conseil était alors levée, la date de la prochaine séance ayant été donnée. Par conséquent, le Maire considère que cette discussion était hors Conseil municipal ; c'est pourquoi, elle n'a pas été retranscrite dans le PV.

Le contenu du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 est arrêté par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs de la station du Roc d'Enfer - Saison hivernale 2022/2023
- Création d'une commission « sécurité des pistes »
- Résultat appel d'offre pour l'achat d'une dameuse avec treuil
- RPQS 2021 – Rapports « prix qualité » des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif
- Travaux de réaménagement des locaux de la Mairie – Offre pour le lot serrurerie
- Décision modificative n°3 du budget principal
- Décision modificative n° 4 du budget eau et assainissement
- Convention de délégation de l'EPF à la Commune pour la gestion des logements de la MGEN
- Création d'une commission « gestion des logements communaux » et proposition d'une délégation au Maire selon l'article L2122-22 du CGCT
- Proposition d'achat de terrain
- Suppression de documents du fonds de la bibliothèque
- Compte rendu des commissions d'urbanisme des 21 novembre et 1^{er} décembre 2022
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

TARIFS DES REMONTEES MECANIKES DE LA STATION DU ROC D'ENFER – SAISON HIVERNALE 2022/2023

Le Maire rappelle aux élus que les tarifs des remontées mécaniques pour cette saison d'hiver ont été délibérées lors de la séance du 3 octobre dernier. Il informe les élus que la Sous-Préfecture demande aux élus de retirer cette délibération qui est entachée d'illégalité.

Le Maire explique que le principe fondamental d'égalité entre les usagers du service public n'est pas respecté dans le cas de certaines gratuités ou réductions tarifaires. Pour exemple, les ski-clubs ou les écoles, collèges, lycées peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel mais les localisations des ski-club et des établissements scolaires ne doivent pas être mentionnées dans la grille tarifaire car tous ces clubs ou établissements peuvent bénéficier de ce même tarif. Le traitement est ainsi égalitaire.

Le Maire donne quelques exemples de gratuité tels que les membres de Domaines skiables de France, les conjoints des employés de la SAEM du Roc d'Enfer, les employés des autres stations qui ne devraient pas bénéficier de la gratuité. Le Maire ajoute que certaines pratiques avaient déjà disparus dans la pratique mais demeuraient sur le papier.

Le Maire présente les grilles tarifaires modifiées qui ont reçu un 1^{er} avis conforme de la Sous-Préfecture. Il ajoute que les tarifs des remontées mécaniques de l'ensemble des stations des Alpes sont particulièrement étudiés par les Services préfectoraux afin qu'ils respectent les dispositions légales des SPIC, Service public industriel et commercial, que sont les remontées mécaniques.

Le Maire évoque également les redevances pour les propriétaires de parcelles qui font partie du domaine skiable. La Sous-Préfecture rappelle qu'une égalité de traitement doit être respectée. Un travail de recensement et de remise à jour des conventions est à prévoir.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2022/ 2023.

CREATION D'UNE COMMISSION « SECURITE DES PISTES ET DES BATIMENTS DE LA STATION »

Le Maire propose aux élus de créer une commission composée d'élus du Conseil qui aura pour objectif de passer sur le domaine skiable avant l'ouverture du domaine skiable pour inspecter les pistes et les bâtiments de la station. Le but étant d'avoir un regard extérieur sur le domaine.

Le Maire invite les élus à y participer, à l'exception de ceux qui sont déjà administrateurs de la SAEM. Les membres de cette commission bénéficieront d'un forfait saison leur permettant d'accéder librement au domaine.

Les élus valident, à l'unanimité, la création de cette commission comprenant les membres suivants : Estelle COUDERT, Marie-Laure GREVAT, André JORDAN, Laurent MUDRY, Yves DELALE et Françoise JOCHUM.

RESULTAT APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT D'UNE DAMEUSE AVEC TREUIL

Le Maire confirme la tenue de la Commission d'Appel d'Offre ce jour à 19h30. Il précise qu'il s'est excusé de son absence à cette réunion et s'abstient de prendre part au débat et au vote car il est propriétaire d'une dameuse d'une des 2 marques et ne veut pas influencer le débat. Kevin DELALE qui travaille sur le domaine skiable ne prendra pas part au vote.

Vincent FREMONT confirme que lors de cette réunion, Cédric CORNIER, responsable du damage à la SAEM du Roc d'Enfer, a présenté l'aspect technique des 2 offres proposées par Prinoth et Kassbohrer.

Il confirme que les membres de la Commission propose de retenir, à l'unanimité, l'offre de Kassbohrer. Il ajoute que l'offre de Prinoth est irrégulière. Dans le CCTP, cahier des clauses techniques particulières, la puissance demandée pour le moteur devait être comprise entre 450 cv et 520 CV maximum. Prinoth a proposé un engin à 422 CV. Vincent FREMONT ajoute que la proposition de Kassbohrer (Dameuse Pisten bully 600 avec treuil – 700 heures) répond à toutes les exigences techniques, pour un montant remisé de 435 000 € HT.

Yves DELALE pose la question d'une éventuelle reprise d'une ancienne machine. Kévin DELALE répond que la SAEM a investi dans l'entretien de la dameuse il y a 2 ans en changeant le système hydraulique pour près de 50 000 €. A ce jour, la dameuse est reprise 15 000€. La SAEM a tout intérêt à la conserver pour une utilisation en cas de panne d'une autre machine. Il rappelle qu'en février 2021, 2 dameuses sont tombées en panne en même temps, ce qui a nécessité des rotations et des changements horaires ou HS ? pour l'équipe de damage, qui aurait pu être évité avec une machine supplémentaire.

Estelle COUDERT demande si ces engins sont munis de GPS. Ces équipements permettent de connaître la hauteur de la neige, la consommation du véhicule, sa localisation... et permet de gérer à distance les canons à neige. Kevin DELALE confirme qu'il y a des avantages techniques mais aussi des limites à ces équipements. Au regard du coût d'investissement (20 000€ par machine), le domaine du Roc d'Enfer ne nécessite pas ce type d'équipement.

Après discussion, les élus valident à 13 voix pour et 2 abstentions (le Maire et Kévin DELALE) l'offre d'achat d'une dameuse de démonstration Pisten bully 600 avec treuil de la marque Kassbohrer.

ADOPTION DES RPQS – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2021

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT qui rappelle aux élus que le RPQS est un document annuel qui compile des données sur l'eau et l'assainissement (nombre abonnés, volume prélèvement, facturation, indicateurs de performance...).

Il a notamment pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu. Les données sont consultables sur le site internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Le Maire ajoute que la Commune poursuit son plan d'action annuel, transmis à l'Agence de l'eau, qui compile les investissements et travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable et d'assainissement collectif. Il ajoute que la STEP a un rendement désormais conforme, grâce à l'installation d'un by-pass en sortie. Maxime LEMASQUERIER veille à la maintenance de la STEP et travaille à son automatisation. Des investissements sur les réservoirs de la Commune sont en cours de chiffrage pour l'année 2023.

Les élus votent à l'unanimité les rapports relatifs à l'eau potable et à l'assainissement collectifs pour l'année 2021.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE – LOT SERRURERIE

Le Maire informe les élus que l'entreprise de METALLIANCE à FEYZIN (69320) a remis une offre pour le lot 9 – serrurerie, à hauteur de 44 344€ HT et que c'est l'unique offre. Le Maire propose donc de retenir l'entreprise. Il rappelle qu'il ne reste plus qu'à attribuer le lot 12 – mobilier construit, pour la banque d'accueil. Le Maire rappelle que dans le lot 12, la future table du Conseil a été retirée du marché. Le projet d'aménagement d'une nouvelle salle du Conseil et des mariages en rez-de-chaussée inclura une table.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, retiennent l'entreprise METALLIANCE pour le lot 9 – serrurerie, des travaux de réaménagement des locaux de la mairie.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente la DM n° 3 du budget principal qui inscrit au budget des recettes supplémentaires pour 2022 et donc des dépenses afin d'équilibrer le budget ainsi que quelques ajustements sur les opérations d'investissement.

Après présentation des écritures, les élus votent à l'unanimité la DM n° 3 du budget principal telle que présentée.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente la DM n° 4 du budget eau et assainissement qui prévoit des recettes supplémentaires, les services techniques ont réalisé de nouveaux raccordements à l'eau et l'assainissement collectif et le chantier de captage de la source du Bois du Nant compte 18 raccordements de chalets.

Après présentation des écritures, les élus votent à l'unanimité la DM n° 4 du budget eau et assainissement telle que présentée.

PORTAGE FONCIER PAR L'EPF – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER 74 – DES LOGEMENTS DE LA MGEN – CONVENTION DE DELEGATION

Le Maire rappelle aux élus que l'EPF, Etablissement Public Foncier, a préempté pour la Commune les 2 bâtiments comptant 27 logements de la MGEN. L'EPF propose à la Commune de passer une convention afin de permettre la location par la Commune des logements pour des travailleurs et des saisonniers.

Sophie COTTET demande au Maire où en est la vente du 2^{ème} bâtiment. Le Maire confirme que des acquéreurs vont proposer des offres à la Commune d'ici le 15 décembre pour la reprise d'un bâtiment et/ou des terrains. Le Maire confirme que les propositions seront étudiées par le Conseil municipal et celle retenue sera proposée au promoteur évincé. Il ajoute que la Commune peut formuler des exigences quant au projet à venir.

Après discussion, les élus autorisent le Maire à signer la Convention constitutive de droits réels avec l'EPF de la Haute-Savoie.

CREATION D'UNE COMMISSION « GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX » ET PROPOSITION DE DELEGATION AU MAIRE SELON L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Le Maire rappelle que jusqu'à présent la Mairie gérait 3 logements. A chaque renouvellement de bail ou changement de locataire, le Conseil délibérait. Désormais, la Mairie va gérer les logements des bâtiments de la MGEN, le Maire propose donc aux élus de mettre en place des procédures plus rapides et plus souples pour gagner en réactivité. Il propose de créer une commission qui affectera les logements et déterminera les conditions tarifaires. Selon l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil peut déléguer au Maire l'attribution suivante : « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ». Ce qui permettra au Maire de signer les baux de location. Le Maire tient à confirmer qu'il ne signera aucune location sans l'accord de cette Commission et que les élus du Conseil seront informés lors de la séance suivante de la conclusion d'un bail.

Les élus valident, à l'unanimité, la création de cette commission « gestion des logements communaux » comprenant les membres suivants : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Catherine VULLIEZ, Marie-Laure GREVAT, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN,

François MITHIEUX, André JORDAN, Vincent FREMONT, Kevin DELALE, Yves DELALE et Françoise JOCHUM.

Ils valident également, à l'unanimité, la délégation « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS

Le Maire informe les élus qu'il a reçu Mme BENIT qui réside dans le sud de la France et qui propose de vendre ces terrains à la Commune. Le Maire présente les 4 parcelles : un terrain de 647 m² sur les pistes, sous la télécabine, un terrain de 540 m² qui pourrait être proposé à la copropriété attenante, 2 terrains de 130 m² et 660 m² en forêt. Le Maire confirme l'intérêt pour la Commune d'être propriétaire de la parcelle située sur le domaine skiable. Mme BENIT propose les 4 parcelles à 2 000€. Sophie COTTET propose de l'orienter vers la bourse foncière.

Après discussion, les élus décident de contacter la copropriété pour leur proposer la parcelle attenante aux immeubles. Le Maire reviendra alors vers le Conseil pour statuer sur le dossier.

SUPPRESSION DE DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire explique que les bénévoles de la Bibliothèque souhaitent faire du tri dans les livres, ce qui n'a pas jamais été fait depuis son ouverture. La moitié du fonds a été acquis par la Commune et l'autre moitié provient de dons. Le Maire soutient la démarche de renouvellement des livres et propose aux élus d'autoriser la bibliothèque à « désherber ». Pour cela, une délibération est nécessaire et peut être permanente.

Après discussion, les élus autorisent les bénévoles à faire du tri dans les collections et ce de manière permanente.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La commission s'est réunie les 2 novembre et 1^{er} décembre 2022.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO RECU LE 28/11/2022 NOM COUTTS Christopher LIEU 600 route de l'Abbaye OBJET Transfert PC SARL ARISTON				
NUMERO RECU LE 29/11/2022 NOM WEST Christopher LIEU Route des Grandes Alpes OBJET magasin de vélos	PC07423822B0031	AE 318-319	UB	bleue 66B
NUMERO RECU LE 29/11/2022 NOM WEST Christopher LIEU Route des Grandes Alpes OBJET magasin de vélos	AT07423822B0005	AE 318-319	UB	bleue 66B

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO	DP07423822B0044	AC 493	UH	bleue 111F
RECU LE	07/11/2022			
NOM	BIZET François			
LIEU	116 impasse du Cordonnier			
OBJET	Clôture			
NUMERO	DP07423822B0045	G 1090-1093	UC	bleue 52A
RECU LE	07/11/2022			
NOM	BAILEY Mark			
LIEU	2294 route de la Moussière			
OBJET	Fermeture terrasse			
NUMERO	DP07423822B0046	AB 570	N/A	Bleue 64A
RECU LE	10/11/2022			
NOM	CULLAZ Rémi			
LIEU	278 route de l'Abbaye			
OBJET	Panneaux solaires			
NUMERO	DP07423822B0047	F120	A	blanche
RECU LE	10-nov			
NOM	RAMSEY Alexander			
LIEU	1660 route de la Valettaz d'en Haut			
OBJET	Fenêtres - bardage			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO	DP07423822B0048	B 852-853	N/UV/UC/UH	bleue 38A
RECU LE	28/11/2022			
NOM	FEIG Eric			
LIEU	447 route du Bas Hex			
OBJET	Panneaux solaires			
NUMERO	DP07423822B0049	H 1223-1208	N/ND/UC/NC	rouge 50Y
RECU LE	30/11/2022			
NOM	LEWIS Lisa			
LIEU	216 route du Solfélery			
OBJET	Porte, fenêtre			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO	DP07423822B0048	B 852-853	N/UV/UC/UH	bleue 38A
RECU LE	28/11/2022			
NOM	FEIG Eric			
LIEU	447 route du Bas Hex			
OBJET	Panneaux solaires			
NUMERO	DP07423822B0049	H 1223-1208	N/ND/UC/NC	rouge 50Y
RECU LE	30/11/2022			
NOM	LEWIS Lisa			
LIEU	216 route du Solfélery			
OBJET	Porte, fenêtre			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0144 25/10/22 NOVALPS Cu de simple information Chez les Martins	AC 510	UH	bleue 111F
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0145 28/10/22 NOVALPS Cu de simple information 88 impasse des Granges	AC37-65	UH/N/A	bleue 111F rouge 113Y
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0146 28/10/2022 Me DERONT Cu de simple information 143 impasse Clos du Pont	AH 290	UC	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0147 28/10/2022 Me DERONT Cu de simple information 609 route de la Ficle	B 899	UH	Bleue 42H
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0148 31/10/2022 Me PEPIN FAVIER Cu de simple information Essert la Pierre	E 2337-2339 2340-2344 2346-2347 2349-2352 2353-2356 2357-2359	UC/A	blanche

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0149 02/11/22 NOVALPS Cu de simple information 569 route de l'Abbaye	AB 16 à 18 23 à 26 291-292	UH/UC	bleue 64A blanche
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0150 03/11/22 Alpeslocation.com 2 lots à bâtir Saint Jean	AI 58-59		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0151 03/11/2022 NOVALPS Cu de simple information Bas Thex	B 851 à 853 881-2205 854-856 857-858 878	UH/N	bleue 38A rouge 40Y
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0152 08/11/2022 NOVALPS Cu de simple information Clos Gaillard	E 725	N	rouges 140L et 141X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0153 08/11/2022 NOVALPS Cu de simple information 644 route de l'Abbaye	AB 432-434 436-438 540-449 445-542	UH/A	bleue 64A

NUMERO	CU07423822B0154	B 2226	UH	blanche
RECU LE	21/11/2022	2231 à 2233		
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	89 impasse du Charmier			
NUMERO	CU 07423822B0155	AB 602	UH	bleue 64A
RECU LE	21/11/2022			
NOM	Me MAQUINE			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Route de l'Abbaye			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	CU07423822B0156	E 2157	UH	bleue 139B
RECU LE	23/11/22	2305-2308		
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	La Ville			
NUMERO	CU07423822B0157	AI 83-84	UH/UHpa	bleue 60A
RECU LE	24/11/22	255-425		
NOM	Me DERONT			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	967 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423822B0158	AD 411-56	N/UA2	bleue 64A rouges 156Y/45Y/56Y
RECU LE	28/11/2022			
NOM	Me GARNIER			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Le Perroudy			
NUMERO	CU07423822B0159	AB 620-623	UH	bleue 64A
RECU LE	28/11/2022			
NOM	Me DERDLIAN			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	600 route de l'Abbaye			
NUMERO	CU07423822B0160	B 1159	A/UH	blanche
RECU LE	28/11/2022	1963-1964		
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	35 impasse du Charmier			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	CU07423822B0161	AB 616	UH	bleue 64A
RECU LE	28/11/22			
NOM	Me MAQUINE			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Route de l'Abbaye			
NUMERO	CU07423822B0162	G 515-517	UT/N/A	bleue 52A
RECU LE	30/11/22	938		rouge 14X
NOM	Me LEHANNEUR			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	2860 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423822B0163	G 944	UT	bleue 54B
RECU LE	01/12/2022			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	3015 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423822B0164	G 1033-1035	UB2	Bleue 52A
RECU LE	01/12/2022			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	1868 route de la Moussière			

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus. Elle précise que la Commune, comme toutes celles de la CCHC, dans le cadre du PLUi-H, est passée de DPU simple à DPU renforcé (DPU – droit de préemption urbain). Désormais, la Commune reçoit toutes les DIA et bénéficient d'un droit de préemption pour les zones U, 1AU et 2AU. Le Maire précise que les commerces ne sont pas inclus dans le DPU renforcé. La Commune n'a donc pas connaissance des ventes sur son territoire.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU126	DELALE Gilles	Bellecombe	Habitation	ACCORD 16/11/22
PC30	MARTIN Pierre	Grange neuve	Maison	REFUS 25/11/22
DP25	VISSEUR Pierre	Sur les Granges	Reconstruction remise	Opposition tacite 15/11/22
DP44	BIZET François	116 impasse du Cordonnier	Clôture	ACCORD 28/11/22

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Mardi 22 novembre : réunion PPRN avec la DDT

Le Maire confirme la présentation par la DDT, Direction Départementale des Territoires, du projet de révision du PPRN, Plan de Prévention des Risques Naturels sur la Commune. Le Maire confirme que ce nouveau plan ajoute des contraintes supplémentaires allant des risques de chutes de pierre aux glissements de terrains en passant par les risques de débordement de la Dranse.

Dimanche 27 novembre : repas des anciens

Le Maire confirme la tenue du repas des anciens. Près de 110 convives ont répondu à l'invitation de la Commune. Le repas s'est déroulé à la Grande Ourse dans une ambiance conviviale et animée par la musique de « Vent des Alpes ».

Lundi 28 novembre : Visite du Sous-Préfet

M. Emmanuel COQUAND, Sous-Préfet, est venu visiter la Commune : Essert-la-Pierre, le Mont d'Evian, les Onchets, le Penotet, L'abbaye, le Bas-Thex, les services techniques, la station d'épuration, le Jourdil et la station avec une visite du plateau des Têtes. Après ce tour de la Commune, le Sous-Préfet a rencontré les élus du Conseil municipal pour échanger sur les dossiers en cours. Le Sous-Préfet a tenu à rappeler aux élus qu'outre son rôle dans le contrôle de légalité des actes, il avait un rôle de conseil auprès des élus pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets politiques.

Lundi 5 décembre : rencontre entre les Maires de la CCHC et la DDFIP

Le Maire confirme qu'il a accueilli les Maires de la Communauté de Communes et Mme Marie-Hélène HEROU-DESBIOLLES, la nouvelle Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie, à Saint Jean d'Aulps.

QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël

Le Maire invite les élus à confectionner les colis de Noël et à les distribuer aux personnes âgées de plus de 80 ans avant les fêtes de Noël.

Marché de Noël

Marie-Laure GREVAT confirme que le marché de Noël s'est déroulé hier devant l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. Cette animation, organisée par l'Association Vivre à Saint Jean, a réuni une quinzaine de stands (dont l'APEP et Mad House), en présence du Père Noël.

Antenne relais

Le Maire confirme que l'antenne déployée par FREE au sommet des têtes n'est pas encore branchée. Les travaux de raccordement électrique devraient être finalisés cette semaine. Dans un 1^{er} temps, 2 antennes sur les 3 ont été installées. FREE s'est engagé par écrit à installer la 3^{ème} antenne. Le Maire confirme que les conventions de servitude de passage ne seront signées que lorsque la 3^{ème} antenne sera installée.

Déploiement de la fibre optique

Le Maire déplore les dégâts sur les routes et chemins en raison du déploiement de la fibre optique par l'entreprise CIRCET, missionné par le SYANE. Cette entreprise s'est engagée à remettre les routes et chemins en état à la fin de travaux.

Facebook de la Commune

Marie-Laure GREVAT annonce aux élus que le compte Facebook de la Commune a dépassé les 2000 abonnés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 9 janvier 2023 à 20h dans la salle de réunion du bâtiment de la télécabine.

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure GREVAT